

Nattero
François Louis
et
Pelissier
Elisabeth

De l'heure dans l'après-midi, mil-neuf-cent-huit, à quatre heures du soir.

ACTE DE MARIAGE de Nattero François Louis, veuf
en premières nocces de Solimieri Benedetta.
âgé de quarante huit ans, né à Alasio,
département de l'Italie le dix du mois
d'octobre mil huit cent cinquante neuf profession
d'cultivateur domicilié à La Garde département
du Var fils majeur de Jean Nattero de Stomal,
né à Alasio département
d'Italie en son vivant profession d'cultivateur
domicilié à Alasio département d'Italie
et de Marie Bathéline née à Alasio,
département d'Italie.

Et de Pelissier Elisabeth d'une part,

âgée de cinquante quatre ans, née à Corques,
département du Var le vingt du mois
de Mars mil huit cent cinquante quatre profession
d'ouvrière domiciliée à La Garde département
du Var fille majeure de Jean Pelissier Baron,
né à Corques département
du Var en son vivant profession de propriétaire
domicilié à Corques département du Var
et de Jean Roland et Marie née à Draguignan,
département du Var.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
sans opposition le samedi vingt mai mil-neuf-cent
huit, dûment affichée pendant le délai voulu par
la loi.

2° Vu l'extraît de l'acte de naissance du futur époux.

3° Vu l'extraît de l'acte de décès de l'épouse du
futur époux.

4° Vu l'extraît de l'acte de naissance de la future
épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu
fait de contrat de mariage à la date du

du mois de mai mil neuf cent notaire
par devant M^r notaire
département de la Garde

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Pelissier
Elisabeth et l'autre Nattero François Louis.

Le tout en présence de Jean Pelissier Abandonné,
domicilié à La Garde département du Var
âgés de cinquante huit ans, profession d'ouvrier,
seu de la future.

De Madame veuve Pagani Odolante,
domiciliée à Agay département du Var
âgée de soixante trois ans, profession d'ouvrière,
seu de la future.

De Clotilde Gehille,
domiciliée à La Garde département du Var
âgée de trente ans, profession de garde,
châmpêtre ne pouvant ni allier des futurs.

Et de Buffe Gautier,
domicilié à La Garde département du Var
âgée de quarante six ans, profession de retraité,
ne pouvant ni allier des futurs.

Après quoi moi Jouin Charles, Notaire de la
commune de La Garde.

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par toutes les parties.

Approuvé vingt quatre jours après.

Nattero François
Elisabeth Pelissier
Alexandrine Pelissier
et Madame Pagani Odolante
Clotilde Gehille
Buffe Gautier